



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Digne-les-Bains, le 22 avril 2020

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 14 avril 2020, vous appelez mon attention sur les conditions de confinement des gens du voyage dans le cadre de la crise sanitaire.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, nous ne recensons que très peu de campements (8), tous de taille modeste, voire très modeste, les plus importants comptant au plus une dizaine de caravanes et pour la plupart installés de longue date.

Je vous précise qu'aucune demande d'expulsion n'a été formulée.

Dans ces conditions leur stationnement n'a pas soulevé de difficulté liée aux restrictions de circulation mises en place dans le cadre de la lutte contre le développement de l'épidémie.

Sachez que je porte, ainsi que les maires concernés, une attention particulière à leur situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet, et par délégation
le Directeur des services du cabinet





Christophe COUSIN

Monsieur Renardo LORIER,
Président de l'observatoire pour les droits des citoyens itinérants ODCI
c/o VoxPublic
21 ter rue Voltaire
75011 PARIS



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
Service du cabinet et sécurité intérieure
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Jean-Marc VIGUIER,

Tél : 04 92 36 72 74

Mel : jean-marc.viguiere@alpes-de-haute-provence.gouv.fr